

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE
DU 24 JUILLET 2013 A 18 HEURES 30

Membres présents :

Mmes CHARLOT, PASSEMARD (GAGNARD), BREDILLET, ANDREOLETTI, LANTERNE, JACQUES, TELLEZ, POIVRE, NOUVIER, Mrs TREMOULET, MATHEY, FORESTIER, LEBLANC, BEAULAT, PICHON, PILLOT, ROLLIN, CROUZIER, SAUVAIN D., KOSAK, LAPIERRE, BRIGATTI, BIGEARD, BERNARD, MATHE, AIMEUR, RENAUDOT, ESPINOSA, JEANNERET, GUIBLAIN, BRUN, KOSCIELINSKI, PITOIS (CHETTA), BAUDRON, FERREUX, SUTY, PARMENTIER, MARTEAU, EMAROT, SAUVAIN, PAUTET, BESANCON, AUBERTIN, JOUFFROY, MARGUIER.

Représentés :

Mr TURPIN représenté par Mr MATHEY – Mr FREREBEAU représenté par Mr FORESTIER,
Mr HUGUENOT représenté par Mr PICHON – Mr IMARD représenté par Mme BREDILLET,
Mr BERCQ représenté par Mr MATHE – Mr FERREUX représenté par Mme LANTERNE.

Absents/excusés :

Mmes BONNET, BLIGNY, MAHIEU, MARIE-JOETS, GOTTE, BIGEARD, BREDILLET C, FUSIER, CHASTRUSSE, CHAIX, BOUCHET, DUPUIS, GRANDIOWSKY, Mrs BRIE, JEANROCH, GUYOT, PITOIS, DUMONT, DELEPAU, FEVRE, ROZAT, FREI, DULIEU, BEURET, DANCOURT, SEGUIN, TABEL, MUGNERET, PETAZZI, SACCOMANI, LUSTREMAN, BIZE, RUINET, VUILLEMIN, COLSON, VERDREAU, GUERBER, JOLIET, LAURIOT, LEMAIRE, PETIT, BRUNO, DUBOIS, BRACHOTTE, PERRICAUDET, BERTHIOT, GEVREY, BON.

Secrétaire de séance :

Mr Patrice ESPINOSA

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

Faute de quorum lors de la séance du 18 juillet 2013, le Conseil Communautaire est convoqué ce jour, 24 juillet 2013, et délibère sans condition de quorum.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Patrice ESPINOSA est élu secrétaire de séance.

AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2013

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du 19 juin 2013. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE « ZAE DE BOULOUZE »

Suite à la dation passée entre notre collectivité et Mr/Mme BONNEFOY, l'acte notarié prévoyait la prise en charge par la Communauté de Communes de la TVA collectée d'un montant de 53.704 €.

La déclaration de TVA a été souscrite et il convient d'ouvrir les crédits nécessaires suivants :

6015	+ 54.000,00 €
7478	+ 52.000,00 € (solde subvention cristal union)
7015	+ 2.000,00 € (vente de terrain SCI RONCET 151.000 € HT)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Dans le cadre de la viabilisation de la ZAE de Boulouze à Fauverney, des canalisations ont été passées en terrain privé. Elles ont fait l'objet de servitudes de passage et généré des indemnités pour perte de récoltes aux exploitants et une compensation forfaitaire et définitive de la servitude aux propriétaires. Le syndicat des eaux de Fauverney, maitre d'ouvrage délégué a fait réaliser ces travaux

et a procédé au paiement des indemnités et des compensations forfaitaires aux personnes concernées.

Le Conseil Communautaire, lors de la séance du 19 juin 2013 a validé le remboursement des sommes versées au syndicat des eaux.

Ce remboursement étant effectué par le biais d'un fonds de concours, il y a lieu d'effectuer la décision modificative suivante :

Article 204141.90	+ 3 410 €
Article 2151.90	- 3 410 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL

Lors de l'établissement du budget primitif, il avait été porté la somme de 9.500 € pour la subvention 2013 de l'association ARC EN CIEL.

Or, cette association gère de plus en plus de personnes en difficulté et le Conseil Communautaire lors de la séance de 19 juin 2013 a décidé de verser une subvention de 10 000 € en 2013.

En conséquence, il convient d'établir la décision modificative suivante :

6574.523	+ 500,00 €
62875.421	- 500,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

MARCHES BASSIN IRRIGATION BOULOUZE – FAUVERNEY

Dans le cadre du dossier loi sur l'eau du bassin d'irrigation de la ZAE de Boulouze, en cours d'instruction, des équipements et un suivi de l'état du bassin sont préconisés.

A ce titre, 2 consultations ont été lancées :

- **Missions connexes : instrumentation du bassin et diagnostic de la géomembrane**
Lot 1 : Fourniture et mise en place de piézomètres

La commission des marchés réunie le 17 juillet propose de retenir l'offre de base de ALIOS.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient la proposition de la commission des marchés, attribue le marché à ALIOS.

Lot 2 : Fourniture et mise en place d'échelles limnimétriques

La commission des marchés réunie le 17 juillet propose de retenir l'offre de base de CENEAU.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient la proposition de la commission des marchés, attribue le marché à CENEAU.

Lot 3 : Diagnostic de la géomembrane

La commission des marchés réunie le 17 juillet propose de retenir la variante de GENIVAR.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient la proposition de la commission des marchés, attribue le marché à GENIVAR.

- **Mission d'interprétation des mesures d'auscultation**

Nous avons lancé à deux reprises une consultation pour ce marché, nous n'avons reçu aucune offre.

Les services de la Préfecture ont confirmé que désormais, nous pouvons consulter sans publicité, ni mise en concurrence préalable. En conséquence, nous demanderons une offre au bureau d'études ARTELIA de Strasbourg, compétent dans ce domaine.

Les résultats vous seront communiqués ultérieurement.

TRANSPORTS PERISCOLAIRES

Le marché de transports périscolaire étant arrivé à échéance, une nouvelle consultation a été lancée.

La commission des marchés réunie le 17 juillet propose de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Circuit Bessey – Izeure – Aiserey : TRANSDEV PAYS D'OR

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient la proposition de la commission des marchés, attribue le lot 1 du marché à TRANSDEV PAYS D'OR.

Lot 2 : Circuit Collonges – Longeault - Pluvault : TRANSDEV PAYS D'OR

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient la proposition de la commission des marchés, attribue le lot 2 du marché à TRANSDEV PAYS D'OR.

Lot 3 : Circuit Longchamp –Cessey – Labergement Foigny : TRANSDEV PAYS D'OR

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient la proposition de la commission des marchés, attribue le lot 3 du marché à TRANSDEV PAYS D'OR.

Lot 4 : Circuit Marliens – Tart le Haut – Varanges : KEOLIS BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient la proposition de la commission des marchés, attribue le lot 4 du marché à KEOLIS BOURGOGNE.

Lot 5 : Circuit Genlis : TRANSDEV PAYS D'OR

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient la proposition de la commission des marchés, attribue le lot 5 du marché à TRANSDEV PAYS D'OR.

Monsieur le Maire de Fauverney et Monsieur Christian BEAULAT relatent l'abandon du projet de restauration scolaire dans les locaux du foyer rural pour les enfants scolarisés à Fauverney.

Le Président confirme que les enfants de Fauverney seront transportés à l'accueil de Rouvres durant la pause méridienne comme les années précédentes.

Un circuit supplémentaire de transport – Fauverney/Rouvres - sera organisé à cet effet dans le cadre de la réalisation de prestations similaires au marché initial conformément à l'article 35- II-6 du code des marchés publics.

Le recours à cette procédure est mentionné dans le règlement de consultation.

MOBILIER RESTAURANT SCOLAIRE DE GENLIS

Une consultation a été lancée pour équiper le restaurant scolaire de tables et chaises.

La commission des marchés réunie le 17 juillet propose de retenir l'offre de base de SIMIRE comprenant :

- 140 chaises élémentaire, taille 6
- 23 tables élémentaire, taille 6, dimension 160x80
- 60 chaises maternelles, taille 3
- 10 tables maternelles, taille 3, dimension 160x80

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient la proposition de la commission des marchés, attribue le marché à la société SIMIRE.

RACCORDEMENT A39 SUR LE SECTEUR DE GENLIS – CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE

Le Président rappelle que lors de la réunion en Préfecture du 26 juin 2013 en présence d'APRR, la DREAL de Bourgogne, le Conseil Général de Côte d'Or, RFF, il a été convenu de travailler sur le cahier des charges de l'étude d'opportunité et de le valider rapidement.

La commission économique, réunie le 17 juillet, a amendé ce projet.

Le Président fait lecture du cahier des charges, présenté en vidéoprojection.

Le Conseil Communautaire, par 64 voix pour et 4 abstentions approuve le cahier des charges de l'étude d'opportunité du projet de réalisation d'un échangeur sur l'autoroute A39 à Genlis.

Un délégué demande que ce cahier des charges soit à nouveau présenté après modification par toutes les parties concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25.

Le Secrétaire de Séance,
Patrice ESPINOSA

Le Président,
Jean-Louis AUBERTIN